

Les différents types de stagiaires

Le tableau ci-dessous indique les différents types de stagiaires, leurs obligations de service.

	Lauréats	Temps de service en établissement	Formation
Disciplines adossées à un master MEEF	Lauréat étudiant inscrit en première année de master MEEF 2nd degré en 2017-2018	50 % de l'obligation de service Lundi, mardi, vendredi en établissement scolaire Lundi, mercredi et vendredi en établissement pour les stagiaires en EPS Lundi, mardi en établissement et 7 semaines entières réparties sur l'année pour les CPE	Seconde année de master à l'ESPE Intégralité de la formation Ecrit : mémoire
	Lauréat étudiant inscrit en deuxième année de master MEEF 2nd degré en 2017-2018, n'ayant pas validé son master	50 % de l'obligation de service Lundi, mardi, vendredi en établissement scolaire Lundi, mercredi et vendredi en établissement pour les stagiaires en EPS Lundi, mardi en établissement et 7 semaines entières réparties sur l'année pour les CPE	Suivi des UE de master non validées Formation « Post MEEF » Ecrit : monographie collective (et le mémoire s'il est à valider)
	Lauréat titulaire d'un master enseignement approprié au concours obtenu	50 % de l'obligation de service Lundi, mardi, vendredi en établissement scolaire Lundi, mercredi et vendredi en établissement pour les stagiaires en EPS Lundi, mardi en établissement et 7 semaines entières réparties sur l'année pour les CPE	Formation « Post MEEF » Ecrit : monographie collective
	Lauréat titulaire d'un master enseignement approprié au concours obtenu, en renouvellement ou en prolongation de stage	50 % de l'obligation de service Lundi, mardi, vendredi en établissement scolaire Lundi, mercredi et vendredi en établissement pour les stagiaires en EPS Lundi, mardi en établissement et 7 semaines entières réparties sur l'année pour les CPE	Formation « Post MEEF » Ecrit : monographie collective ou écrit réflexif (pour les stagiaires ayant suivi le post MEEF en 2017-2018)
	Lauréat d'un concours dans une autre situation (titulaire d'un master autre qu'enseignement, dispensé de titres...) et sans expérience significative.	50 % de l'obligation de service Lundi, mardi, vendredi en établissement scolaire Lundi, mercredi et vendredi en établissement pour les stagiaires en EPS Lundi, mardi en établissement et 7 semaines entières réparties sur l'année pour les CPE	Suivi des UE de didactique et de la culture commune (ex tronc commun) du MEEF dans la discipline concernée Ecrit : écrit réflexif individuel
Autre disciplines	Lauréat d'un concours, sans expérience significative.	50 % de l'obligation de service Lundi, mardi, vendredi en établissement scolaire Lundi, mardi et un mercredi (ou samedi) sur deux en établissement en documentation	Une partie de la culture commune du MEEF à l'ESPE Formations disciplinaires organisées par la DAFOP Ecrit : écrit réflexif individuel
Toutes disciplines	Concours réservés et lauréats de concours disposant d'une expérience significative d'enseignement.	Service complet Jeudi libéré	Formation organisée par la DAFOP Possibilité de suivi de cours disciplinaires du MEEF le jeudi (à contractualiser avec l'IA-IPR et l'ESPE)

Disciplines et spécialités adossées à un master MEEF : Lettres, histoire géographie, anglais, sciences physiques, SVT, mathématiques, arts plastiques, éducation musicale, espagnol, EPS, mathématiques – sciences, lettres -histoire, lettres – langues vivantes, CPE.

Les lauréats du concours externe, étudiants en master MEEF (Métier de l'Enseignement, de l'Education, de la Formation), bénéficieront également d'un tuteur de l'ESPE.

🕒 Les missions des tuteurs

Le cadre de la formation des stagiaires s'appuie sur le référentiel de compétences de juillet 2013. (BO n° 30 du 25 juillet 2013). (ANNEXE 1). Tout stagiaire a un tuteur terrain (colonne de gauche). Certains, dont les étudiants/stagiaires en M2 MEEF, sont accompagnés également d'un tuteur ESPE (colonne de droite).

Mission des tuteurs terrain	Mission des tuteurs ESPE
Accueil et organisation	
<p><u>Dans l'établissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lieux, salles, clés, logistique (photocopies,...) - Apprentissage de l'utilisation de l'ENT, du logiciel Pronote et/ou autres outils utilisés par l'établissement... <p>==> Pour une bonne intégration dans l'équipe</p>	<p><u>A l'ESPE:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lieux - Maquette et modalités de contrôle des connaissances, emploi du temps - Choix du parcours <p>==> Pour une bonne intégration à l'ESPE</p>
Accompagnement, formation	
<p><u>Dans l'établissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il conseille le stagiaire dans la conception de son enseignement en amont de l'intervention auprès des élèves. La fonction relève de l'approche didactique de la discipline, de l'organisation de la classe et du travail scolaire demandé. - Il participe à des temps d'observations réciproques de séances, des temps d'analyse en commun. - Il aide à l'analyse des pratiques. Après les séances d'enseignement, l'analyse permet, par un retour réflexif, d'identifier les points qui ont facilité l'apprentissage des élèves et ceux qui l'ont limité. - Il est présent au moins à une des deux visites du tuteur ESPE. - Il peut aider à la mise en place du protocole expérimental pour le mémoire de Master MEEF ou l'écrit réflexif, si besoin. Il pourra être invité à la soutenance et prendre donc part à la composition du jury de soutenance. <p>Les cadres du mémoire et de l'écrit réflexif sont mis en ligne sur le site de l'ESPE (onglet « tuteur terrain second degré »).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il aide, soutient, est à l'écoute, rassure, stimule, avertit si besoin et met en place des remédiations. <p>Pour les CPE : Il aide à l'analyse des problématiques propres à l'établissement et la formalisation de situations professionnelles problématisées ainsi qu'à la construction de situation d'apprentissage des compétences du socle.</p>	<p><u>A l'ESPE (avec les formateurs) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il aide à la conception et à la mise en œuvre des situations d'enseignement et d'apprentissage, à l'organisation de la classe, à la prise en compte de la diversité des élèves et à l'évaluation, dans les UE de didactique de la discipline, dans les UE du tronc commun (voir maquettes des Master second degré sur le site web de l'ESPE - http://www.univ-orleans.fr/espe/master-meef-2nd-degre). - Il développe chez le stagiaire une qualité réflexive dans les analyses des pratiques professionnelles disciplinaires. - Il fait deux visites du stagiaire (semestre 3 et semestre 4) suivies d'un entretien en présence du tuteur terrain au moins à l'une des 2 visites (protocole de visite et rapport de visite vierge mis en ligne sur le site web de l'ESPE). - Il peut être le directeur de mémoire du master MEEF (le tuteur ESPE n'est pas forcément le directeur du mémoire) et accompagne l'écrit réflexif des stagiaires ayant déjà un Master. <p>Les cadres du mémoire et de l'écrit réflexif sont mis en ligne sur Célène (forespe).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il aide, soutient, est à l'écoute, rassure, stimule, avertit si besoin et met en place des remédiations.

Evaluation

Par le tuteur terrain

- Suivi sur l'année : auto-positionnement du stagiaire suivi d'un entretien, en octobre pour un premier point sur les besoins du stagiaire.
- Bilan intermédiaire avec les IA-IPR et IEN-ET-EG et les tuteurs ESPE en janvier 2019.
- Rapport final sur le niveau de maîtrise des compétences professionnelles atteint par le stagiaire et son évolution dans l'année, envoyé aux inspecteurs.
- Pour les stagiaires en MEEF seconde année, le tuteur terrain peut être invité à participer au jury de la soutenance du mémoire (dans le cadre du master)
- Pour les stagiaires en formation post-MEEF, le tuteur peut être invité à l'oral de soutenance du projet collectif

Par le tuteur ESPE

- Deux rapports de visite pris en compte dans les UE du Master au Semestre 3 et au semestre 4.
- Pour les stagiaires en MEEF seconde année, l'avis est donné essentiellement sur l'obtention du master MEEF.
- Pour les autres stagiaires, le tuteur ESPE donne un avis à partir de :
 - l'implication dans la formation
 - Le bilan du stage (notamment les visites)
 - L'écrit (écrit réflexif individuel ou monographie collective et soutenance)
- Pour les stagiaires non adossés à un MEEF, le tuteur ESPE participe à l'évaluation de l'écrit réflexif.

Relation entre le tuteur terrain et le tuteur ESPE pour les stagiaires en master MEEF au cours de l'année

L'alternance intégrative rend la formation en établissement complémentaire de la formation à l'université. Cette alternance est basée notamment sur un tutorat mixte entre le tuteur terrain et un tuteur ESPE. Les tuteurs doivent se mettre en contact dès qu'ils ont connaissance de leur stagiaire commun.

La liste des stagiaires ainsi que le nom des tuteurs et leurs coordonnées seront remis aux correspondants MEEF disciplinaires pour l'ESPE le plus tôt possible et mis en ligne.

Tout au long de l'année, ces deux tuteurs doivent échanger au sujet du stagiaire qu'ils suivent et de la formation. Ils veilleront à faire une visite commune, sur les deux visites réalisées par le tuteur ESPE, afin que le stagiaire puisse bénéficier d'un regard croisé et complémentaire.

Les tuteurs ESPE, les inspecteurs et chargés de mission veilleront à se transmettre mutuellement leur planning de visites afin d'éviter des télescopages (dates de visite à mettre en ligne).

Trois moments (août 2018, novembre 2018 et janvier 2019) réuniront tous les tuteurs (ESPE et terrain) permettant au Rectorat et à l'ESPE d'articuler la formation à l'ESPE et la formation sur le terrain.

Pour les disciplines non adossées à un master MEEF de l'ESPE, l'action du tuteur ESPE vient en complémentarité avec le plan de formation des stagiaires élaboré par les inspecteurs de la discipline.

